

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 37 Votants : 46 Suffrages exprimés : 46 Vote Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à CERS, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Robert MENARD, 1er Vice-président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Michel MOULIN, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Madame et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Véronique REY, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p>
Date de convocation 10 décembre 2024	<p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Nicolas ISERN, Jacques MAURAND, Gérard NICOLAS, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Laurent DURBAN, Sylvain MILLAU, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Thierry MAURAT, Catherine MONTARON-SANMARTI, Daniel RENAUD, Bérenger SARDA, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON</p>
Délibération N° 2024-10	<p style="text-align: center;">OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p>
Contrôle de légalité	<p>Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :</p> <p>« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».</p>



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

L'article L5211-36 du CGCT rend applicable aux EPCI et donc aux syndicats mixtes, les dispositions de l'article L.2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D.2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1), complété par le II de l'article 13 de la LPPF du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Après en avoir débattu il est décidé :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Ainsi délibéré à Cers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pour le Président, le 1er Vice-président
du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois

Robert MENARD



ANNEXE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



**SCOT
DU BITERROIS**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025
Comité Syndical du 19 décembre 2024

Syndicat mixte du SCOT du Biterrois

Immeuble Quai Wilson
1 Carrefour de l'Hours
34500 Béziers
04 99 41 36 20
contact@scot-biterrois.fr

www.scot-biterrois.fr

Table des matières

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2024	2
A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION	2
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS	2
1. <i>La mise en œuvre du SCoT exécutoire</i>	2
2. <i>L'observatoire et l'évaluation du SCoT</i>	3
3. <i>Le Système d'Information Géographique (SIG)</i>	3
4. <i>La SLGITC</i>	3
II LES ORIENTATIONS 2025	4
A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE	4
1. <i>Objectifs stratégiques</i>	4
2. <i>Objectifs de gestion</i>	4
B. PLAN D'ACTION 2025 ET PLANNING	4
III. EXECUTION DU BUDGET 2024 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2025	6
A. BILAN 2024	6
1. <i>Fonctionnement</i>	6
2. <i>Investissement</i>	7

I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2024

A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION

ACTIONS ACHEVEES

- Contrôle et diagnostic du site internet du syndicat :
 - Mise à jour du serveur d'hébergement : optimisation des coûts
 - Mise à jour des certificats de sécurité
 - Refonte de l'architecture interne (CMS)

ACTIONS EN COURS

- Développement du site internet du Syndicat : correction des derniers points soulevés par le diagnostic

B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS

1. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

ACTIONS ACHEVEES

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents. Estimation du nombre de déplacements sur site : 156
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple, nombre de dossiers traités : 8
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour notes d'observations, nombre de dossiers traités : 11
- Instruction des autorisations de construire dans le cadre de l'accompagnement du SCoT aux services instructeurs des EPCI : 15
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC), nombre de dossiers traités : 7
- Participation aux réunions de la Région Occitanie dans le cadre de la modification

ACTIONS EN COURS

- Instruction de dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures, conseils en matière de contenu des cahiers des charges, expertises, avis juridiques, etc... ;
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents ;
- Intervention en séminaire des acteurs de l'observation des territoires pour y apporter et partager les expériences du Syndicat en matière de mise en œuvre et d'évaluation des SCoT
- Travail collaboratif étroit et rôle de facilitateur entre les communes, la DDTM, les chambres consulaires et les bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs procédures d'urbanisme.

2. L'observatoire et l'évaluation du SCoT

ACTIONS EN COURS

- Exploiter les bases de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT en 2001, 2012, 2015, 2018 et 2021 afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...
- Prise en compte des évolutions de définition des notions d'ENAF et d'artificialisation pour mise à jour de la base de données d'OCCSOL SCoT
- Travail sur les indicateurs d'évaluation du futur schéma et de leur état 0.
- Travail partenarial en tant que centre de référence sur l'indice territorial de bien-être.

3. Le Système d'Information Géographique (SIG)

ACTIONS ACHEVEES

- Production des cartographies pour l'analyse des documents d'urbanisme sous pour avis et en cours d'élaboration (accompagnement des communes et des BE, Exemple : carte de la consommation passée d'ENAF).

ACTIONS EN COURS

- Réalisation de livrets communaux d'état des lieux de la consommation d'espaces NAF depuis 2001, via la mobilisation de la donnée d'occupation des sols.

4. La SLGITC

ACTIONS ACHEVEES

- Recrutement d'un chargé de mission littoral pour animer la réalisation de la SLGITC

ACTIONS EN COURS

- Finalisation du cahier des charges (dans le cadre du Plan Littoral 21)
- Cahier des charges pour l'étude de la vulnérabilité des enjeux littoraux dans le cadre du PAPI Orb et Libron
- Recherche et demande de subventions

II LES ORIENTATIONS 2025

A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE

1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCOT soit un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs ; prendre en compte les attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat et mettre à disposition de toutes les collectivités des données, analyses, cartes et statistiques ;
- Se doter des moyens et financements nécessaires pour réaliser les études sur le littoral dans le cadre de la SLGITC, stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte

2. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- **Diminuer la participation par habitant à 1.70 € contre 1.85 €, malgré l'inflation.**
- Limiter l'autofinancement au plus juste compte tenu des excédents antérieurs d'investissement, tout en permettant de programmer les études nécessaires à la mise en œuvre/évaluation du SCOT et à la connaissance du territoire.

B. PLAN D'ACTION 2025 ET PLANNING

L'exercice 2025 sera marqué notamment par l'accompagnement des collectivités en matière de conseil et d'instruction pour la mise en œuvre du nouveau Schéma. Et également par le travail que sera mené sur le volet littoral à travers la construction d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

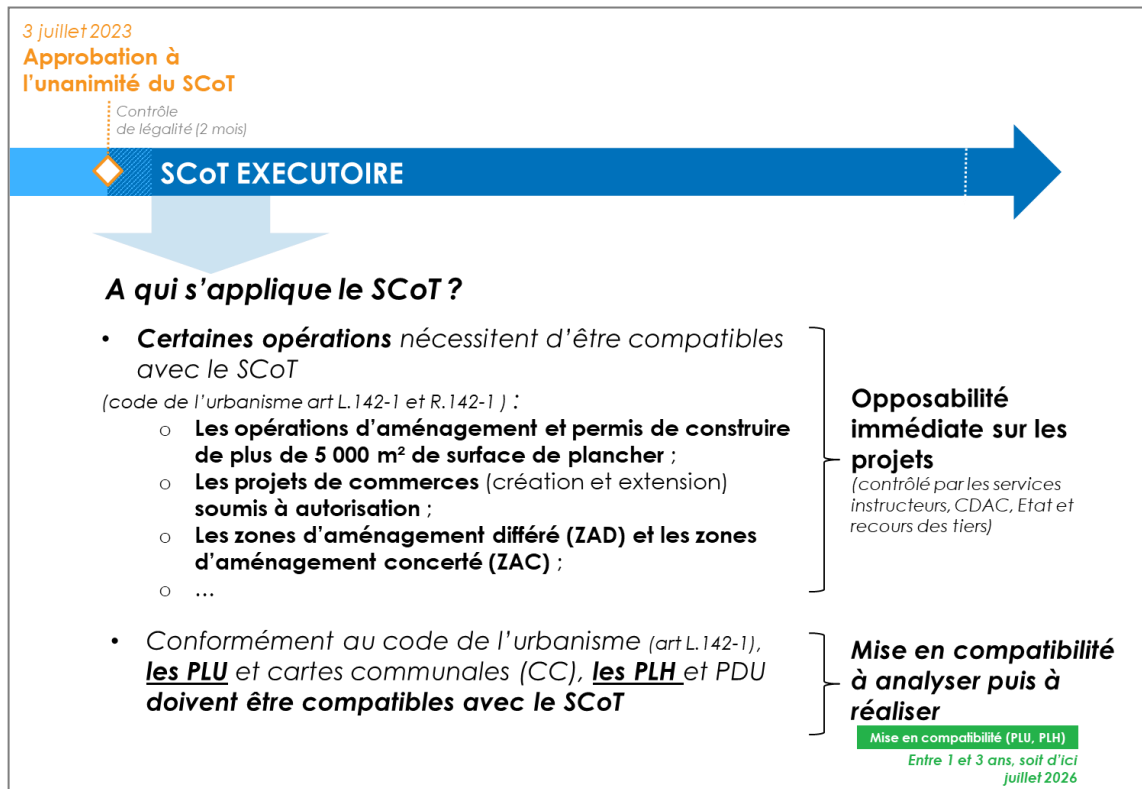
En 2025, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- Ses missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCoT exécutoire (et nouvellement exécutoire depuis septembre 2023) ;
- Ses missions d'études, avec la gouvernance pour une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC).
- Ses missions d'observation, à travers la constitution d'un observatoire

Les actions principales de l'année 2025 sont :

- Mise en œuvre
 - Poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (BE, Services Etat, collectivités, ...) ;
 - Animer et poursuivre les travaux de la Commission Urbanisme ;

- Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux ;
- Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
- Poursuivre l'information sur des démarches innovantes et durables ;
- Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.
- Piloter et animer la commission littorale pour élaborer la future SLGITC



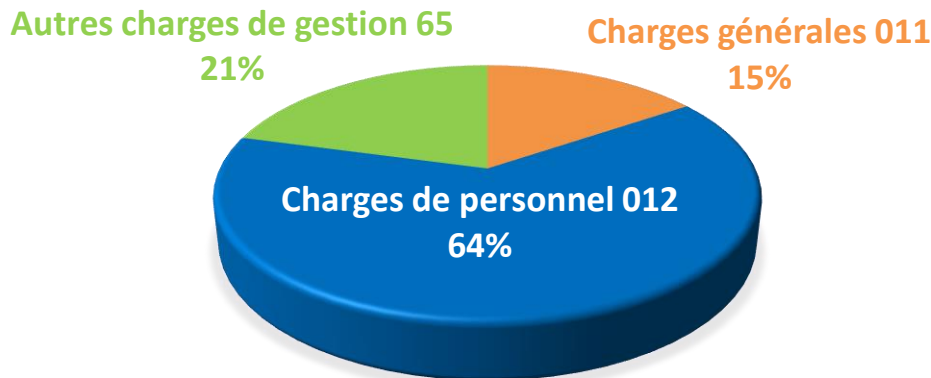
- Communication/Concertation : Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et d'améliorer l'image du SCoT et sa notoriété :
 - Maintenir le site internet : faciliter l'accès aux informations, données et documents de travail, à la cartographie.

III. EXECUTION DU BUDGET 2024 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

A. BILAN 2024

Le budget total 2024 a été voté pour un montant de 625 300 € en section de fonctionnement et de 489 100 € en section d'investissement.

REPRESENTATION DES CHARGES GENERALES AU CA 2024 PREVISIONNEL



1. Fonctionnement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget global 2024	Prévision CA 2024
011	Charges à caractère général	91 300	62 335
012	Charges de personnel	350 000	256 209
65	Charges de gestion courante	111 000	83 478
67	Charges spécifiques	3 000	2 406
Dépenses réelles		555 300	404 428
042 - 6811	Amortissement	70 000	55 352
Total dépenses de fonctionnement		625 300	459 779

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2023 (-15,3%). En particulier les charges à caractère général diminuent de 18,1% du fait de la baisse des frais de publicité et des honoraires liées en 2023 au déménagement ainsi que la baisse des frais de personnel (-15%) liée à l'arrivée tardive du nouveau recrutement et des indemnités des élus (-16,7%).
- Les amortissements sont en baisse de 33,2% car plusieurs immobilisations sont totalement amorties en 2024.

EN RECETTE

Chapitre	Libellé	Budget global 2024	Prévision CA 2024
74	Dotations et Participations	551 560	536 957
75	Produits de gestion	43	1 586
Recettes réelles		551 603	538 543
002	Excédent antérieur reporté	69 497	69 497
042 - 777	Amortissement subventions	4 200	4 183
Total recettes de fonctionnement		625 300	612 223

Le montant des participations des EPCI est de 536 957 €, sur la base de 1,85 € par habitant.
L'excédent de fonctionnement 2023 reporté au CA 2024 est de 69 497 €, en baisse par rapport au CA 2023.

2. Investissement

EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget global 2024	Prévision CA 2024
20	Etudes Scot + Logiciels	185 000	17 052
21	Immobilisations corporelles	299 900	5 641
040 - 139	Amortissement subventions	4 200	4 183
Total dépenses d'investissement		489 100	20 539

L'AP a été réalisée à hauteur de 16 800 €. L'AP Littoral débutera seulement en 2025. L'étude, hors AP, mise à jour d'OCSOL est décalée à partir de 2025.

EN RECETTE

- FCTVA : 8 204€,
- Dotations aux amortissements : 55 352 €,
- Résultat d'investissement reporté : 331 184 €, en hausse de 4,6% par rapport au CA 2023

3. Résultat prévisionnel

- Excédent de fonctionnement : environ 136 500 €
- Excédent d'investissement : environ 367 800 €

B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

1. Objectifs de gestion

- **Diminuer le niveau des participations par habitant, soit 1,70 € par habitant, contre 1,85 € en 2023 et 2024 ;**
 - Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
 - Financer « l'étude Littoral » à hauteur de 290 000 € sur 3 ans, cette dépense sera prévue dans une nouvelle AP et subventionnée à 80% du montant HT. Clôturer l'AP révision du SCOT après le règlement des dernières prestations juridiques. Le syndicat n'a pas d'autre engagement pluriannuel ni aucun endettement ;
 - Financer des études hors AP concernant l'occupation des sols.

La gestion du personnel :

Le SCOT emploie actuellement 5 agents, tous statuts confondus qui se répartissent de la façon suivante :

- Structure des effectifs : 3 Titulaires et 1 Contractuel en CDI et 1 contrat de projet,
- Quotité de temps : 4 agents à temps complet et 1 agent à 80%
- Parité : 2 femmes et 3 hommes

Le recrutement, en 2024, de l'agent contractuel sera financé à hauteur de 50% dans le cadre du « Plan Littoral 21 ».

Les principaux éléments de rémunération seront en 2025 :

Charges de personnel prévues en 2025 : 355 000 €

Dont :

Traitements indiciaires : 160 000 €

Régimes indemnitaires et bonifications : 50 000 €

Charges : 80 000 €

Traitements non indiciaires (vacations, supplément familial, indemnités diverses) : 65 000 €

2-Prévisionnel

Pour le budget 2025, les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues en hausse d'environ 2% par rapport au budget primitif 2024.

- Le chapitre 011 - dépenses à caractère général – est en hausse de 3,3% par rapport au BP 2024. Cette augmentation est principalement liée aux frais d'assurances.
- Les charges de personnel augmentent de 1,4% compte tenu du recrutement d'un agent contractuel de catégorie A en année pleine sur 2025 et à l'augmentation des charges patronales

- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont en hausse de 1% du fait de la revalorisation des charges patronales sur les indemnités des élus.
- **La participation par habitant** des EPCI diminue et sera de **1,70 € par habitant** en 2025, contre 1,85 € en 2023 et 2024.

Les montants précis des participations de chaque EPCI seront connus début 2025 lors de la parution des chiffres officiels de la population à prendre en compte pour 2025.

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2025.

Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2025, auxquelles s'ajoutent des dépenses en matière d'informatique et de matériel.

L'enveloppe de l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » est reconduite en 2025 pour couvrir les dernières dépenses. Les crédits de paiement pour 2025 s'élèveront à 20 000 € pour financer l'accompagnement juridique.

L'AP pour « l'étude littoral » s'élèvera sur 2025 à 290 000 €, avec une subvention estimée de 60 à 80% sur les montants HT.

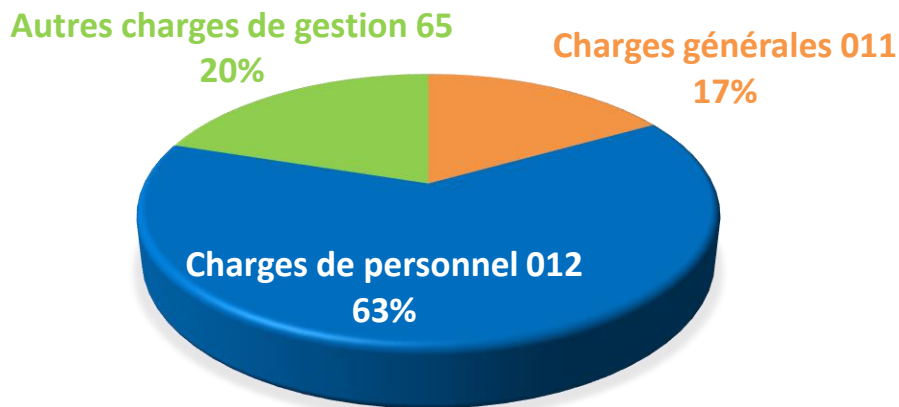
Hors AP, des études complémentaires portant sur la mise à jour de l'occupation des sols (OCSOL loi ZAN) seront lancées en 2025.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement (virement + amortissement) de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissements reportés.

Les crédits à inscrire en 2025 sur les principaux chapitres de dépenses et recettes seront de l'ordre de :

EN FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	94 300	Participation des EPCI + subvention (74)	497 860
Charges de personnel (012)	355 000		
Autres charges de gestion (65)	112 100	Excédent de fonctionnement reporté (002)	152 444
Charges spécifiques	5 000	Subvention de fonctionnement	16 290
Virement + Amortissement	100 194		
	666 594		666 594


EN INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations Incorporelles (20) Dont AP : 310 000	365 000	Résultat d'investissement reporté (001)	367 864
Immobilisations corporelles (21) Dont matériel, Mobilier: 25 000	258 194	Virement + Amortissement	100 194
		Subvention plan littoral	150 000
		FCTVA	5 136
	623 194		623 194